

AFPS Formation Tronc Commun Habilitation Électrique pour non électricien (UTE C18 510)

Objectif

Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'analyser le risque électrique dans son activité.
Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre.
Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail

Pré requis

Aucun, mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité

Public

Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de l'industrie, bâtiment, commerce et services

Durée

Formation d'une durée de 6 heures environ

Nombre de participants

Cette formation s'adresse à un groupe jusqu'à **10 salariés** sur site ou externalisée

Contenu

Après une présentation du programme, du formateur et des participants

- Distribuer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc...
- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlure, etc.)
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites
- Décrire le principe d'une habilitation
- Donner la définition des symboles d'habilitation
- Lister les prescriptions associées aux zones de travail
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction
- Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Méthodes pédagogiques

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives

Évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'une attestation de formation

La réglementation en vigueur (détail des textes en fin de catalogue)

Art. R. 4544-5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, Art. R. 4226-9 du Code du Travail



AFPS Formation BS/BE manœuvre (UTE C18 510)

Objectif

Connaître les dangers de l'électricité et être capable d'analyser le risque électrique dans son activité. Effectuer une opération de type remplacement en toute sécurité. Réaliser une manœuvre en respect des instructions

Pré requis

Tronc commun

Public

Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de l'industrie, bâtiment, commerce et services

Travailleurs concernés (BS) : tout salarié devant intervenir sur une installation électrique (basse tension 32A maximum), et devant effectuer par exemple, une intervention sur un plafonnier, une prise de courant, un interrupteur, un ballon d'eau chaude, etc...

Travailleurs concernés (BE manœuvre) : Personnel non électricien qui opère dans des zones où existent des pièces nues sous tension en Basse et/ou Haute tension. Salariés exécutant des manœuvres d'exploitation et d'urgence, de mise hors service d'un équipement (moteur, machine ...), de manœuvre de consignation pour son propre compte

Durée

Formation d'une durée de 8 heures environ (avec le tronc commun 14 heures)

Nombre de participants

Cette formation s'adresse à un groupe jusqu'à **10 salariés** sur site ou externalisée

Contenu

Après une présentation du programme, du formateur et des participants

- Citer les limites de l'habilitation BS
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Énoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Décrire les mesures de prévention à observer lors d'une intervention
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des interventions de remplacement et de raccordement
- Énoncer la procédure de remplacement
- Énoncer la procédure de raccordement
- Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement
- Les limites de l'habilitation BE Manœuvre
- Les documents et information à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou de consignation
- Les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

Méthodes pédagogiques

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives

Évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation théorique et pratique favorable obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'un avis. Seul l'employeur pourra l'habiliter

La réglementation en vigueur (détail des textes en fin de catalogue)

Art. R. 4544-5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, Art. R. 4226-9 du Code du Travail